ASSOCIATION ALPES DE LUMIERE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2020

Expert-comptable diplômé par l'État - Commissaire aux Comptes - Expert près les Tribunaux inscrit à la Cour d'Appel de Nîmes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31/12/2020

ALPES DE LUMIERE

Association
Boulevard des Martyrs
04 300 FORCALOUIER

Aux Membres,

I - Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ALPES DE LUMIERE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport, et présentant les caractéristiques suivantes :

- Perte......69 581 €
 Total de bilan.....376 314 €
- Total produits d'exploitation......299 520 €

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association ALPES DE LUMIERE à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

✓ Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

✓ Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

✓ Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application pour la première année du règlement n°2018 de l'ANC.

III - Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV – Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

V - Responsabilités de la Direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

VI - Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permette de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à

l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Avignon, le 22 mars 2021

Annexés au présent rapport :

Comptes annuels de l'exercice.

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF		I SALIN MILLS		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	7 170	1 549	5 621	
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	56 965	33 404	23 560	24 361
Autres immobilisations corporelles	35 952	32 036	3 916	1 890
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	3 105		3 105	3 081
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 044		1 044	414
ACTIF IMMOBILISE	104 236	66 989	37 247	29 746
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	162 127	133 905	28 222	27 916
Marchandises				. ==
Avances et acomptes versés sur commandes				8 776
Créances				10.00
Usagers et comptes rattachés	2 927		2 927	13 824
Autres créances	89 925	, ,	89 925	148 939
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie			040.000	047.000
Disponibilités	216 803		216 803	317 898
Charges constatées d'avance	1 190	400.000	1 190	3 542
ACTIF CIRCULANT	472 972	133 905	339 067	520 895
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif			. William I	
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	577 207	200 894	376 314	550 641

Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	NEW YORK NEW
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	285 661	348 507
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-69 581	-62 846
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	216 080	285 661
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		- WINTER A T
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		benty Signi
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES	CENTRAL CONTRACTOR OF THE	
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 689	15 86
Dettes fiscales et sociales	25 536	44 74
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	116 008	204 369
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	160 233	264 98
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	376 314	550 64

Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue	41 825	25,30	42 760	20,52	-935	-2,19
Production stockée	-71 301	-43,13	-16 681	-8,01	-54 620	327,44
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	115 049	69,60	160 756	77,15	-45 707	-28,43
Reprises et Transferts de charge	205 512	124,32	219 310	105,25	-13 798	-6,29
Cotisations	2 310	1,40	4 850	2,33	-2 540	-52,37
Autres produits	6 125	3,71	36 277	17,41	-30 152	-83,12
Produits d'exploitation	299 520	181,19	447 272	214,66	-147 752	-33,03
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises		1				
Achats de matières premières	675	0,41	1 086	0,52	-411	-37,83
Variation de stock de matières premières		-,				
Autres achats non stockés et charges externes	125 624	76,00	180 553	86,65	-54 929	-30,42
Impôts et taxes	1 920	1,16	1 894	0,91	26	1,37
Salaires et Traitements	62 454	37,78	92 821	44,55	-30 367	-32,72
Charges sociales	21 274	12,87	30 671	14,72	-9 397	-30,64
Amortissements et provisions	137 282	83,05	207 943	99,80	-70 660	-33,98
Autres charges	4	00,00	167	0,08	-163	-97,77
Charges d'exploitation	349 234	211,27	515 137	247,23	-165 902	-32,21
RESULTAT D'EXPLOITATION	-49 714	-30,07	-67 864	-32,57	18 150	-26,74
Opérations faites en commun		,				
Produits financiers	533	0,32	752	0,36	-219	-29,12
Charges financières		-,				
Résultat financier	533	0,32	752	0,36	-219	-29,12
RESULTAT COURANT	-49 181	-29,75	-67 113	-32,21	17 931	-26,72
Produits exceptionnels	1 530	0,93	18 139	8,71	-16 609	-91,57
Charges exceptionnelles	21 929	13,27	13 873	6,66	8 056	58,07
Résultat exceptionnel	-20 400	-12,34	4 266	2,05	-24 666	-578,16
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	-69 581	-42,09	-62 846	-30,16	-6 735	10,72
Contribution volontaires en nature						
Bénévolat	17 000				17 000	
Prestations en nature	3 600				3 600	
Dons en nature						
Total des produits	20 600				20 600	
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite	3 600				3 600	
Personnel bénévole	17 000				17 000	
Total des charges	20 600				20 600	

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ALPES DE LUMIERE (ALE)

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 376 314 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 69 581 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques,

En application du réglement n°2018-06 de l'ANC relatif aux comptes annuels des personnes de droit privé à but non lucratif et dont l'application obligatoire, à compter du 1 er janvier 2020.

En conséquence, à compter de cet exercice, certain compte ont été reventillé dans le nouveau plan comptable, n'ayant aucune conséquence sur le résultat et la présentation bilancielle.

La comptabilisation du bénévolat a été traduit dans les comptes pour la première fois au cours de cet exercice.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel et outillage : 5 à 10 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 ans

* Matériel de transport : 3 ans
* Matériel de bureau : 5 à 8 ans
* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier: 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association,

Conséquences de l'événement Covid-19

L'évènement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des Associations Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

L'évènement Covid-19 n'a pas eu d'impact jugé significatif sur les règles et méthodes comptables appliquées par l'Association dans la mesure où la dirigeante a pris des mesures jugées appropriées pour assurer la continuité d'exploitation.

Les impacts de cet événement jugés significatifs et pertinents sur la performance de l'exercice et la situation financière de l'entreprise, font l'objet d'une information détaillée dans les rubriques appropriées de l'annexe ci-après. Pour cela, l'Association a retenu une approche ciblée. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Du fait de la crise du COVID 19, et sur décision administrative l'activité s'est poursuivie.

Conditions particulières d'activité de l'Association : Confinement du 17 mars au 10 mai 2020 par conséquent les chantiers bénévoles ont eu lieu au mois de juin.

Mise en place du télétravail pendant le confinement

Aucun recours pour le chômage partiel ou aides divers.

Aucun impact n'est à constater sur les crédits clients et fournisseurs, ni les dettes sociales.

Autres éléments significatifs

Alpes de Lumière est une association loi 1901, créée en 1953. Elle est reconnue d'utilité publique et déclarée d'intérêt général. Elle est agréée par le ministère de l'environnement.

Ses objectifs sont ::

mieux connaître et faire connaître les richesses du territoire ;

transmettre des savoirs et des savoir-faire, sensibiliser, former, éduquer ;

participer à la dynamique territoriale, promouvoir un développement responsable des territoires ;

associer les habitants à la gestion du territoire, tisser des liens entre les différents acteurs du territoire.

Alpes de Lumière, dont la vocation est de faire connaître et valoriser le patrimoine bâti et naturel de la Provence, a mis en œuvre des outils d'intervention pertinents :

Animation du territoire

Chantiers de bénévoles

Éditions

Ces outils constituent aujourd'hui une boîte à outils d'animation territoriale proposée aux développeurs et porteurs de projets. Alpes de Lumière mobilise ces outils et les adapte en fonction des spécificités et des besoins du territoire concerné par un projet de valorisation de son patrimoine.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles		7 170		7 170
Immobilisations corporelles	131 727	3 054	41 865	92 917
Immobilisations financières	3 495	654		4 149
Total	135 222	10 878	41 865	104 236
Amortissements & provisions :		7		
Immobilisations incorporelles		1 548		1 54
Immobilisations corporelles	105 476	1 829	64 352	65 440
Immobilisations financières				
Total	105 476	3 377	64 352	66 989
ACTIF NET		5-807 US - 111 12°		37 24

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 95 086 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 044	414	630
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 927	2 927	
Autres	89 925	89 925	
Charges constatées d'avance	1 190	1 190	
Total	95 086	94 456	630
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Ala clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	348 507	-62 846			285 661
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	-62 846	62 846		69 581	-69 581
Situation nette	285 661			69 581	216 080
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	285 661) 51	69 581	216 080

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 160 233 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des				
établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
· à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes				
rattachés	18 689	18 689		
Dettes fiscales et sociales	25 536	25 536		
Dettes sur immobilisations et comptes				
rattachés				
Autres dettes (**)	116 008	116 008		
Produits constatés d'avance				
Total	160 233	160 233	The philips	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fourn, fact, non parvenues	5 700
Conges a payer	13 83′
Org.soc. ch./conges payes	5 260
Debit.cred.div.char.a pay	250
Ch à payer droits d auteur	1 938
Total	26 97

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat.d avance	1 190		
Total	1 190	THE TEACH	of the Authorities

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2020
Ventes livres	25 021
Prestations autres	12 056
Participations chantiers	2 769
Frais de ports refacturation	1 980
Cotisations adhérents	2 310
TOTAL	44 135

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics Subventions d'exploitation Subventions d'équilibre Subventions d'investissement	38 499		70 150		6 400	115 049
PAUNS TAY		THE LANGE OF	Tarik Militar		Mary Start	115 049

Autres informations

Contributions volontaires

*	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	17 000	
Prestations en nature	3 600	
Dons en nature		
Total	20 600	
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	3 600	
Prestations	.=	
Personnel bénévole	17 000	
Total	20 600	

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX :

BOUTIQUE BD DES MARTYRS : MISE A DISPOSTION PAR LA MAIRIE DE FORCALQUIER :200 EUROS/MOIS SOIT 2400 EUROS ANNUELS

BUREAUX COUVENT DES CORDELIERS : MISE A DISPOSITION PAR LA COOPÉRATIVE PETRA PATRIMONIA :100 EUROS/MOIS SOIT 1200 EUROS ANNUELS

SECRÉTARIAT D'ÉDITION EFFECTUÉ PAR CLAUDE MARTEL :500 HEURES ANNUELLES SALAIRE ETP = 3000 EUROS BRUT - ÉVALUÉ À 17 000 EUROS ANNUELS